



Département de l'Aude

COMMUNE de QUILLAN

**Nombre de membres :**

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 3

Votes pour : 19

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Date de la convocation : 19/10/2022

Date d'affichage : 04/11/2022

Certifié exécutoire par réception en

Sous-Préfecture de Limoux le:

**- 8 NOV. 2022**

L'an **deux mil vingt deux, le vingt six octobre, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, Mme Nadia PARACHINI, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, M. Gilles ALARD, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, Mme Ineke FLOODGATE, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Ghyslaine SAIZ, Mme Nicole GIMENEZ, M. Kees WIELENGA, Mme Christine BINDER, Mme Amandine MORENO, M. Jean-Michel BALLARIN, M. Mohammed EL HABCHI.

Étaient absents excusés : M. Claude ESCLOUPIER, Mme Brigitte MARSEILLE, M. Sébastien AMOUROUX, Mme Martine DAFOS, M. Stéphane PEILLE.

Étaient absents non excusés : M. Jacques SIMON, M. Charles ROUGER, Mme Véronique FERNANDEZ, M. Thierry CAUSSE, Mme Nathalie REBELLE, M. Denis DEZARNAUD.

Procurations : Mme Brigitte MARSEILLE en faveur de Mme Nadia PARACHINI, M. Sébastien AMOUROUX en faveur de Mme Sophie BOUTTIER, M. Stéphane PEILLE en faveur de M. Mohammed EL HABCHI.

Secrétaire : Mme Nadia PARACHINI.

Délibération n° : **MA-DEL-2022-117**

Domaine : 6.4 - Autres actes réglementaires

**OBJET : Stade municipal J. BOURREL : Avenant n°1 au règlement intérieur.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L2212-1 ;

Vu le Code des sports en ses articles L332-1 et L332-2-1 ;

Vu la délibération N° DCM-MA-2019-019 en date du 20/02/2019 par laquelle le conseil municipal a approuvé le règlement intérieur du stade Jean Bourrel ;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier la réglementation de l'utilisation et du fonctionnement du stade J. BOURREL par un avenant au chapitre 3 du règlement initial ;

Dans le chapitre 3 : FONCTIONNEMENT DES STADES, paragraphe « les manifestations à caractère exceptionnel », il est nécessaire de rajouter un paragraphe concernant l'utilisation des installations à titre privé:

« Pour toute utilisation des installations à titre privé, les véhicules ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'enceinte du stade : L'évènement à titre privé, quel que soit la nature devra prendre fin à minuit. L'accès de l'infrastructure verra la fermeture définitive à 0 heure précise. »

A cet effet, M. Le Président demande au Conseil Municipal :

1. Dire que le chapitre 3 alinéa 4 est complété selon les modalités sus évoquées.
2. Dire que les autres chapitres ne sont pas modifiés.
3. Dire qu'il sera publié au stade et transmis aux associations sportives.
4. Dire que le règlement sera applicable dès que la délibération aura revêtu son caractère exécutoire.
5. De l'autoriser à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération.

Il demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal  
Où l'exposé de son Président  
Après en avoir délibéré

Délibération approuvée à l'UNANIMITE des membres présents et représentés par 19 voix POUR.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,  
M. Pierre CASTEL



**2022-117****Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2022-11-08T10-30-42.00 ( MI240961809 )**Identifiant unique de l'acte :** 011-200059418-20221108-2022-117-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )**Objet de l'acte :** Stade municipal J. BOURREL : Avenant n.1 au règlement intérieur.**Date de décision :** Nov 8, 2022 12:00:00 AM**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 6. Libertés publiques et pouvoirs de police  
6.4. Autres actes réglementaires  
6.4.1. ACTES REGLEMENTAIRES PERILS**Acte :** [MA-DEL-2022-117.PDF](#)**Préparé** Date **08/11/22 à 10:30**Par **ROUJOU Carole****Transmis** Date **08/11/22 à 10:30**Par **ROUJOU Carole****Accusé de réception** Date **08/11/22 à 10:40**